



**COMPTE RENDU SUCCINCT
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 octobre 2021 (18h30)**

Salle Roland Moulin – Mairie
Convocation et affichage : 11/10/2021
*Suite au manque de quorum du conseil municipal du 7 octobre
2021 et conformément à l'article L2121-17 du CGCT.*

**Président de séance : William PRIOLON
Secrétaire de séance : Maxime DURAND**

Nombre de membres : 19 En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Etaient présents : William PRIOLON, Nelly SOURDILLON, Maxime DURAND, Catherine BAROU, Véronique DOS SANTOS PEREIRA, Sandrine LHOTEL, Linda RAUX-GANDON, Romain D'ANIELLO, Lucas SABOT, Gilles DESSEMONT, Christine ROGE, Marie-Noëlle BERTHAUD, Jean-Pierre CHEVAL, Philippe DO FUNDO, Christophe GRENIER.

Excusés et pouvoir : Lucie RAMIER excusée, a donné pouvoir à Maxime DURAND, Jérémy COURBON excusé, a donné pouvoir à Lucas SABOT, Véronique BONGARD-ARNAUD excusée – retardée, Célia GUION excusée, a donné pouvoir à Nelly SOURDILLON.

CM-2021-041 - Cession de parcelles d'un chemin rural à PROST à deux propriétaires riverains

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
APPROUVE le principe de la vente à l'euro symbolique de la parcelle C 2028 d'une contenance d'environ 158 m² à ESCOFFIER Damien.
APPROUVE le principe de la vente à l'euro symbolique des parcelles C 2025 et C 2027 d'une contenance totale d'environ 269 m² à FARISSIER Bernard,
PRECISE que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des différents acquéreurs,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces ventes,
CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CM-2021-042 - Cession de parcelle à un propriétaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
APPROUVE la vente à l'euro symbolique de la parcelle C 2026 à Monsieur THOUZEZ,
PRECISE que les frais d'arpentage et d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente,
CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Véronique BONGARD-ARNAUD entre en séance et prend part au vote des délibérations suivantes.

CM-2021-043 - Acquisition de parcelles à l'euro symbolique Lieu-dit Chemin de Pré-long

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
APPROUVE l'acquisition des parcelles section C2003, C2007, C2008 situées au lieu-dit Chemin de Pré-long à Félines, d'une contenance de 1058m²,
APPROUVE le prix d'achat fixé à 1 euro symbolique,
PRECISE que le vendeur, Monsieur VALIOT est en charge de signer les conventions d'autorisation de passage du SDE07 pour l'alimentation des constructions de M. HINOJOSA et M. TOURNEBISE (parcelle C1999 nouvellement C710p).
PRECISE que les frais d'actes d'un montant de 250€ sont à la charge de la commune,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et documents afférents à cette délibération et le CHARGE de toutes démarches utiles à son exécution.

CM-2021-044 - Remboursement à Véronique DOS SANTOS PEREIRA des frais d'achat d'alimentation et de petit équipement

Véronique DOS SANTOS PEREIRA ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
APPROUVE le remboursement d'un montant de 13.93€ à Véronique DOS SANTOS PEREIRA, conseillère déléguée,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,
CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CM-2021-045 - Attribution d'une subvention à l'association des Conscrits de Félines pour l'année 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE
APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500.00 € à l'Association des Conscrits de Félines pour l'année 2021.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,
CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CM-2021-046 - Attribution d'une subvention à l'association Graine de culture pour l'année 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
PAR 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Christine ROGE, Gilles DESSEMON, Véronique BONGARD-ARNAUD)
APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 500.00 € à l'Association Graine de culture pour l'organisation de la manifestation Festisoup prévu le 23 octobre 2021.
RAPPELLE aux membres de l'association Graine de culture que le contrôle du Pass Sanitaire est obligatoire lors de cette manifestations.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,
CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CM-2021-047 - Minoration des loyers commerciaux de la Boulangerie pâtisserie LE MOULIN GOURMAND

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau bail avec la boulangerie pâtisserie LE MOULIN GOURMAND.
APPROUVE la minoration de 50% du loyer de la boulangerie pâtisserie LE MOULIN GOURMAND du mois d'octobre, novembre et décembre 2021, afin de faciliter son installation sur la commune ;
APPROUVE de ce fait le tableau ci-dessous précisant en détail les montants des loyers :

	Loyer mensuel 100%	Octobre 2021 minoration de 50% du loyer	Novembre 2021 minoration de 50% du loyer	Décembre 2021 minoration de 50% du loyer
Boulangerie pâtisserie LE MOULIN GOURMAND	1 104.15€ HT 1 324.98€ TTC	Loyer : 552.08€HT 662.50€TTC	Loyer : 552.08€HT 662.50€TTC	Loyer : 552.08€HT 662.50€TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,
CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CM-2021-048 - Modification du règlement des services d'accueil sur le temps périscolaire 2021-2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
APPROUVE la mise en place d'un service de garderie entre 11h30 et 12h30,
APPROUVE la modification du règlement des services d'accueil sur le temps périscolaire ci-annexé,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,
CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CM-2021-049 - Attribution d'une subvention à l'association ABLF pour l'année 2021
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
APPROUVE l'attribution d'une subvention de 800 € à l'association ABLF pour l'année 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CM-2021-050 - Modalités d'installation du futur médecin sur la commune
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'installation du Docteur BOUJMAI sur la commune de Félines,
APPROUVE la mise à disposition des locaux gracieusement de février à juin 2022, afin de faciliter l'arrivée du Docteur BOUJMAI,

REVIENDRA sur les conditions contractuelles de l'installation du médecin lors d'une prochaine délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

A Félines, le 15/10/2021

**Pour extrait certifié conforme au Registre des
délibérations du Conseil municipal**



*Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du secrétariat de mairie ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.
Affichage le 15/10/2021 en vertu de l'article 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.*

